LA FRANÇAISE
ASSET MANAGEMENT

128, boulevard Raspail
75006 Paris
Tél. : + 33(0)1 73 00 73 00
Fax : + 33(0)1 73 00 73 01

LETTRE AUX PORTEURS

Paris, le 07/08/2018

Objet : **La Française Rendement Global 2020**

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de part(s) du fonds La Française Rendement Global 2020 et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

1. L'opération

Nous vous présentons ci-dessous l'opération de fusion par voie d'absorption de votre fonds La Française Rendement Global 2020 par le fonds La Française Rendement Global 2025.

La Française Asset Management souhaite vous offrir la possibilité de vous positionner sur un fonds dont la gestion repose sur une stratégie similaire mais sur une échéance plus éloignée avec un univers d'investissements plus conséquent.
La maturité moyenne des nouvelles émissions sur le marché est d'environ 5 ans, et les refinancements à moins de 5 ans sont quasi inexistants. Par ailleurs, la société de gestion considère qu'une stratégie classique de portage n'est pas dans l'intérêt des investisseurs dans la mesure où une large part de la performance attendue sur la durée de placement recommandée est d'ores et déjà captée.
A titre d'exemple, le rendement estimé de la part I au lancement le 23 septembre 2013 était de 5,81% contre seulement 2,19% de rendement instantané au 25 mai 2018. Cela représente une performance cumulée de la part I de 25,73% sur la même période, soit un TRA de 5,04% :

	LFRG 2020 (part I – créée le 23/09/2013)	**LFRG 2020 (part D – créée le 25/09/2013)**	**LFRG 2020 (part R– créée le 24/09/2013)**	**LFRG 2020 (part E– créée le 30/10/2013)**	**LFRG 2020 (part TC** – créée le 15/01/2018)**	**LFRG 2020 (part TD** – créée le 15/01/2018)**	**OAT 2.50% octobre 2020**	**LFRG 2020 (part F USD – créée le 20 /03/2014)**
Rendement estimé au lancement le 23/09/2013	5,81%* (portefeuille modèle)	5,41%* (portefeuille modèle)	5,41%* (portefeuille modèle)	5,21%* (portefeuille modèle)	5,81%* (portefeuille modèle)	5,81%* (portefeuille modèle)	1,78%	6,36%* (portefeuille modèle)
Rendement instantané*** au 24/05/2018	2,19%*	1,79%*	1,79%*	1,59%*	2,19%*	2,19%*	-0,47%	2,74%*
Performance cumulée au 24/05/2018	25,73%	23,32%	23,29%	19,31%	-0,05%	-0,05%	13,73%	23,31%
TRA au 24/05/2018	5,04%	4,60%	4,59%	3,94%	-0,14%	-0,14%	2,80%	5,14%

* *nets des frais courants*
** *parts créées dans le cadre de l'entrée en vigueur de la Directive MIF2*
*** *Ce rendement est uniquement théorique et n'inclut pas les coûts de couverture de change des obligations libellées en devise étrangère, ni les éventuels défauts du portefeuille.*

De plus, la diminution du marché primaire ne permet pas de nouveaux arbitrages des titres en portefeuille. D'autre part, le fonds a connu un nombre important de remboursements anticipés (« callables ») qui devraient continuer au cours des prochains mois. Ce contexte rend difficile de nouvelles acquisitions et/ou réinvestissements. Rapidement, le fonds aura à un portefeuille moins diversifié et donc plus risqué et verra son rendement résiduel diminuer.

De ce fait, La Française Asset Management a pris la décision, dans l'intérêt des porteurs, de faire absorber le fonds La Française Rendement Global 2020 par le fonds La Française Rendement Global 2025 avant l'échéance 2020 afin de saisir les nouvelles opportunités de marché.

A l'issue de la fusion, aucune autre modification ne sera apportée.

Cette fusion a reçu l'agrément de l'AMF en date du 31/07/2018 et sera effective le 01/10/2018 sur les valeurs liquidatives du 28/09/2018 calculées le 01/10/2018.

Sous réserve d'éligibilité à la catégorie de part visée, vous avez la possibilité de choisir la part du fonds absorbant La Française Rendement Global 2025 dans laquelle vous souhaitez que les parts que vous détenez dans le fonds absorbé La Française Rendement Global 2020 soient fusionnées.

Pour cela, une instruction écrite de votre part devra être transmise à La Française AM Finance Services (via votre teneur de compte) au plus tard le 24/09/2018.

L'ensemble des parts et leurs caractéristiques sont disponibles dans le prospectus du fonds absorbant La Française Rendement Global 2025 et sur le site internet www.la-francaise.com.

Sans réponse de votre part avant le 24/09/2018, la fusion s'effectuera automatiquement par voie d'absorption dans les conditions décrites ci-dessous :

Chaque part du fonds absorbé sera absorbée par la parts éligible correspondante dans le fonds absorbant. Par conséquent, les parts R, I, D, E, TC EUR et TD EUR du fonds La Française Rendement Global 2020 seront respectivement absorbées par les parts R, I, D, R, TC et TD EUR du fonds La Française Rendement Global 2025.

Pour votre information, la part F du fond absorbé La Française Rendement Global 2020 n'est plus souscrite depuis le 23 mai 2018 et ne participera pas à la fusion.

Afin de faciliter l'opération de fusion, les souscriptions et les rachats du fonds La Française Rendement Global 2020 seront suspendus à partir du 24/09/2018 (11h00 auprès de La Française AM Finance Services).

A compter du 01/10/2018, vous pourrez exercer vos droits en tant que porteur du fonds absorbant La Française Rendement Global 2025.

Si cette fusion n'est pas conforme à vos souhaits, vous pouvez obtenir le rachat de vos titres sans frais, à tout moment, les fonds absorbé et absorbant n'appliquant pas de commission de rachat.

2. Les modifications entraînées par l'opération

Les principales évolutions de votre investissement sont décrites ci-dessous ainsi qu'en annexe.

- Modification du profil rendement / risque : oui
- Augmentation du profil rendement / risque : oui
- Augmentation des frais : oui

2.1 Profil de risque

Cette opération de fusion résulte en une augmentation du risque de taux ainsi que du risque lié aux investissements sur les marchés émergents (détail ci-après).

- **Modification de l'objectif de gestion**

Le fonds absorbant La Française Rendement Global 2025 a pour objectif d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle des obligations émises par l'Etat français libellées en EUR à échéance 2025, au lieu d'une échéance 2020 pour le fonds absorbé la Française Rendement Global 2020.

- **Suppression de l'indicateur de référence**

Le fonds absorbant La Française Rendement Global 2025 n'a pas d'indicateur de référence.

- **Modification de la stratégie d'investissement**

- Tout comme le fonds La Française Rendement Global 2020, la stratégie d'investissement du fonds La Française Rendement Global 2025 consiste à gérer de manière discrétionnaire un portefeuille d'obligations émises par des entités privées ou publiques, de maturité inférieure ou égale à son échéance, en l'occurrence fixée au 31/12/2025 pour ce dernier.

- La fourchette de sensibilité du fonds absorbé est comprise entre 6 et 0 alors que celle du fonds absorbant est comprise entre 8 et 0 Ce qui peut entrainer des risques de taux des marchés européens et internationaux plus élevés. A titre d'exemple, au 31 mai 2018, la sensibilité taux du fonds absorbé était de 1,45 alors que celle du fonds absorbant était de 4,00. Pour rappel, il s'agit d'une sensibilité décroissante dans le temps.

- Le portefeuille du fonds absorbé et celui du fonds absorbant sont investis jusqu'à 100% en obligations et autres titres de créances négociables dont certaines caractéristiques diffèrent :

    - Le fonds absorbant La Française Rendement Global 2025 peut investir dans émissions non notées dans la limite de 20% de l'actif net alors que le fonds absorbé La Française Rendement Global 2020 peut investir des émissions sans notation dans la limite de 100% de l'actif net.
    - Dans le fonds absorbant, le risque lié aux investissements sur les marchés émergents est supérieur à celui du fonds absorbé car le fonds absorbé La Française Rendement Global 2020 est investi dans des titres émis par des entités publiques et/ou privées des pays hors OCDE (pays émergents) jusqu'à 30% alors que le fonds absorbant La Française Rendement Global 2025 est investi dans des titres émis par des entités publiques des pays hors OCDE (pays émergents) jusqu'à 100% et des titres émis par des entités privées des pays hors OCDE (pays émergents) jusqu'à 50%.

- Le fonds absorbant investit dans des titres libellés en EUR et/ou en USD et/ou en GBP et/ou en NOK et/ou en CHF alors que le fonds absorbé investit dans des titres libellés en EUR et/ou en USD et/ou en GBP. Dans les deux fonds, le risque de change est couvert de façon systématique. Il peut toutefois exister un risque de change résiduel dû à une couverture qui n'est pas parfaite.

2.2 Frais

Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif de l'ensemble des frais.

	La Française Rendement Global 2020	**La Française Rendement Global 2025**
Commission de souscription (non acquise au fonds)	**Parts E / I / D / R** : 3% maximum **Parts T D EUR / T C EUR** : Néant	**Parts D-B / I D EUR / D USD H / I C USD H / D / I C CHF H / R / I / R C USD H**: 3% maximum **Parts T D USD H / T D EUR / T C** : Néant
Commission de rachat (non acquise au fonds)	Néant	Néant
Frais de gestion financière	**Parts R / D :** 1,057% TTC taux maximum **Part E :** 1,150 TTC taux maximum **Parts I / T C EUR / T D EUR :** 0,550% TTC taux maximum	**Parts R / R C USD H / D / D USD H** : 1,09% TTC taux maximum **Part D-B** : 1,05% TTC taux maximum **Parts I C CHF H / I D EUR / I / I C USD H**: 0,49% TTC taux maximum **Parts T** : 0,49% TTC taux maximum

Frais administratifs externes à la société de gestion	**Parts R / D :** 0,143% TTC taux maximum **Parts E / I / T C EUR / T D EUR :** 0,050% TTC taux maximum	**Parts R / R C USD H / I / I C USD H / D / D USD H** : 0,16% TTC taux maximum **Parts D-B / I D EUR** : 0,20% TTC taux maximum **Part I C CHF H** : 0,29% TTC taux maximum **Parts T** : 0.16% TTC taux maximum
Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)	Non significatif	Néant
Montant global frais de gestion	**Part R** : 1.20% **Part I** : 0.60% **Part D** : 1.20% **Part T D EUR** : 0.60% **Part T C EUR** : 0.60% **Part E** : 1.20%	**Part R** : 1.25% **Part I** : 0.65% **Part D** : 1.25% **Part T D EUR** : 0.65% **Part T C** : 0.65% **Part T D USD H** : 0.65% **Part D-B** : 1.25% **Part I D EUR** : 0.69% **Part D USD H** : 1.25% **Part I C USD H** : 0.65% **Part I C CHF H** : 0.78% **Part R C USD H** : 1.25%
Frais courants prélevés au cours du dernier exercice (31/12/2017)	**Part R** : 1.10% **Part I** : 0.70% **Part D** : 1.10% **Part T D EUR** : N/A **Part T C EUR** : N/A **Part E** : 1.30%	**Part R** : N/A **Part I** : N/A **Part D** : N/A **Part T D EUR** : N/A **Part T C** : N/A **Part T D USD H** : N/A **Part D-B** : N/A **Part I D EUR** : N/A **Part D USD H** : N/A **Part I C USD H** : N/A **Part I C CHF H** : N/A **Part R C USD H** : N/A
Frais courants estimés (exercice en cours)	**Part R** : N/A **Part I** : N/A **Part D** : N/A **Part T D EUR** : 0.70% **Part T C EUR** : 0.70% **Part E** : N/A	**Part R** : 1.33% **Part I** : 0.73% **Part D** : 1.33% **Part T D EUR** : 0.73% **Part T C** : 0.73% **Part T D USD H** : 0.73% **Part D-B** : 1.33% **Part I D EUR** : 0.77% **Part D USD H** : 1.33% **Part I C USD H** : 0.73% **Part I C CHF H** : 0.86% **Part R C USD H** : 1.33%
Commission de surperformance	Néant	Néant

Vous trouverez en annexe : un tableau détaillé de la situation avant et après les changements opérés, un calcul de parité d'échange des parts pour réaliser la fusion et des informations sur la fiscalité applicable à l'opération de fusion.

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document clé pour l'investisseur (DICI).

En raison de la modification du profil de risque ainsi que l'augmentation des frais, les options suivantes vous sont offertes :

- La modification vous convient : aucune action de votre part n'est nécessaire,

- La modification ne vous convient pas : vous avez la possibilité de sortir sans frais, le fonds n'appliquant pas de commission de rachat.

- Vous n'avez pas d'avis sur l'opération, nous vous conseillons de prendre contact avec votre conseiller ou votre distributeur.

Les DICI et le prospectus de votre fonds La Française Rendement Global 2020 ainsi que les DICI et le prospectus du fonds absorbant La Française Rendement Global 2025 sont disponibles sur le site : www.la-francaise.com ou auprès de : LA FRANCAISE ASSET MANAGEMENT – Département Marketing -128 boulevard Raspail – 75006 PARIS –ou e-mail : contact-valeursmobilieres@la-francaise.com

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Patrick RIVIERE
Président
La Française Asset Management

ANNEXES

Le tableau ci-dessous reprend les principales caractéristiques avant et après la fusion absorption

	La Française Rendement Global 2020 Avant la fusion absorption	**après la fusion absorption La Française Rendement Global 2025**
Code ISIN	Part R : FR0011532704 Part I : FR0011532720 Part D : FR0011532712 Part T D EUR : FR0013287331 Part T C EUR : FR0013286978 Part E : FR0011532738	Part R : FR0013258647 Part I : FR0013258654 Part D : FR0013272739 Part T D EUR : FR0013277373 Part T C : FR0013277381 Part T D USD H : FR0013288982 Part D-B : FR0013279395 Part I D EUR : FR0013298957 Part D USD H : FR0013272747 Part I C USD H : FR0013289501 Part I C CHF H : FR0013284569 Part R C USD H : FR0013290996
Classification	Obligations et autre titres de créances internationaux	Obligations et autres titres de créances internationaux
Indice de référence	- Parts en EUR : OAT 2.50% octobre 2020 [FR0010949651]	Le fonds n'a pas d'indicateur de référence.
Objectif de gestion	L'objectif de gestion est d'obtenir, sur la période de placement recommandée de 7 ans à compter de la date de création du fonds jusqu'au 31 décembre 2020, une performance nette de frais supérieure à celle des obligations émises par l'Etat français libellées en euro à échéance 2020 La rentabilité du fonds sera le fruit à la fois de la valorisation des coupons courus des obligations présentes en portefeuille et des variations de capital dues à la fluctuation des taux d'intérêt.	Obtenir une performance nette de frais supérieure à celle des obligations émises par l'Etat français libellées en EUR à échéance 2025, sur la période de placement recommandée de 8 ans à compter de la date de création du fonds jusqu'au 31 décembre 2025. La rentabilité éventuelle du fonds sera le fruit à la fois de la valorisation des coupons courus des obligations présentes en portefeuille et des variations de capital dues à la fluctuation des taux d'intérêt et des spreads de crédit.
Stratégie d'investissement	La stratégie d'investissement consiste à gérer de manière discrétionnaire un portefeuille d'obligations émises par des entités privées ou publiques, de maturité inférieure ou égale au 31 décembre 2020. Le portefeuille du fonds absorbé et du fonds absorbant est investi	La stratégie d'investissement consiste à gérer de manière discrétionnaire un portefeuille d'obligations émises par des entités privées ou publiques, de maturité inférieure ou égale au 31 décembre 2025. Le portefeuille du fonds absorbé et du fonds absorbant est investi

	jusqu'à 100% en obligations et autres titres de créances négociables présentant les caractéristiques suivantes: - émis par des entités du secteur public ou privé, - Investment grade : notation supérieure ou égale à BBB- (Standard&Poors) ou Baa3 (Moody's) ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion [0-100%], High Yield (à caractère spéculatif) : notation inférieure à BBB- ou Baa3 ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion [0-100%)], sans notation [0-100%]. - tous secteurs économiques, - pays OCDE (toutes zones) : [0-100%], pays hors OCDE (pays émergents) [0-30%] Le FCP pourra également investir dans la limite de 10% dans des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger et/ou dans des OPC répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier. De manière exceptionnelle et temporaire dans le cas de rachats importants, le gérant pourra effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net. Le FCP utilisera des instruments dérivés de préférence sur les marchés à terme organisés mais se réserve la possibilité de conclure des contrats de gré à gré lorsque ces contrats permettront une meilleure adaptation à l'objectif de gestion ou auront un coût de négociation inférieur. Le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur tous les marchés à terme européens et internationaux.	jusqu'à 100% en obligations et autres titres de créances négociables présentant les caractéristiques suivantes: - émis par des entités du secteur public ou privé, - Investment grade : notation supérieure ou égale à BBB- (Standard&Poors) ou Baa3 (Moody's) ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion [0-100%], High Yield (à caractère spéculatif) : notation inférieure à BBB- ou Baa3 ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion [0-100%)], sans notation [0-20%]. - tous secteurs économiques, - Pays de l'OCDE (toutes zones) : 0 - 100%; Emetteurs publics hors OCDE (émergents) : 0 - 100%; Emetteurs privés hors OCDE (émergents) 0-50% Le FCP peut investir dans la limite de 10% dans des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européen conformes à la Directive 2009/65/CE. De manière exceptionnelle et temporaire, dans le cas de rachats importants, le gérant pourra effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net. Le FCP utilise des instruments dérivés de préférence sur les marchés à terme organisés mais se réserve la possibilité de conclure des contrats de gré à gré lorsque ces contrats permettent une meilleure adaptation à l'objectif de gestion ou ont un coût de négociation inférieur. Le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur tous les marchés à terme européens et internationaux.

Instruments financiers à terme (couverture et/ou exposition)	Des instruments financiers à terme simples ou complexes, négociés sur les marchés réglementés ou de gré à gré, pourront être utilisés pour couvrir et/ou exposer le portefeuille : futures, forwards, options, swaps de taux, swaps de change, change à terme, Credit Default Swap (CDS sur indices ou CDS sur mono sous-jacent), Non Deliverable Forward. Le fonds pourra avoir recours à des Total Return Swap (TRS) et à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres.	Des instruments financiers à terme, négociés sur les marchés réglementés ou de gré à gré, sont utilisés pour couvrir et/ou exposer le portefeuille sur les marchés à terme de taux et/ou de crédit et dans un but de couverture uniquement sur les marchés de change à terme : futures, forwards, options, swaps de taux, swaps de change, change à terme, Credit Default Swap (CDS sur mono sous-jacent, CDS sur indice), Non Deliverable Forward. Le fonds pourra avoir recours à des Total Return Swap (TRS).
Zone géographique	Pays OCDE (toutes zones) : 0 - 100% / Pays hors OCDE (pays émergents) : 0 - 30%	Emetteurs publics et privés des Pays de l'OCDE (toutes zones) : 0 - 100% / Emetteurs publics hors OCDE (émergents) : 0 - 100% / Emetteurs privés hors OCDE (émergents) : 0-50%
Durée de placement recommandée	7 ans	8 ans
Profil de risque	Risque de perte en capital Risque discrétionnaire Risque de taux Risque de crédit lié aux émetteurs des titres de créance Risque de défaut lié aux émetteurs des titres de créance Risque de crédit relatif aux titres « High Yield » Risque lié aux investissements sur les pays hors OCDE (pays émergents) Risque lié aux impacts de techniques telles que des produits dérivés Risque de contrepartie Risque actions lié à la détention d'obligations convertibles Risque de change Risque de conflits d'intérêt potentiels	Risque de perte en capital Risque discrétionnaire Risque de taux Risque de crédit lié aux émetteurs des titres de créance Risque de défaut lié aux émetteurs des titres de créance Risque de crédit relatif aux titres « High Yield » Risque lié aux investissements sur les pays émergents Risque lié aux impacts de techniques telles que des produits dérivés Risque actions lié à la détention d'obligations convertibles Risque lié aux titres de créance subordonnés Risque de change Risque de conflits d'intérêt potentiels Risque juridique

1. **Parité de l'opération de fusion**

La parité d'échange sera déterminée le 01/10/2018 sur la base des valeurs liquidatives du 28/09/2018, vous recevrez en échange de vos parts du fonds La Rendement Global 2020 un nombre de parts du fonds La Française Rendement Global 2025 et le cas échéant, une soulte résiduelle.

A titre indicatif, si la fusion avait eu lieu sur la base d'une valeur liquidative au 15/06/2018:

Une part R de La Française Rendement Global 2020 pour une part R de La Française Rendement Global 2025:

Valeur liquidative de 123.00 € pour 1 part R de La Française Rendement Global 2020

Valeur liquidative de 100.40 € pour 1 part R de La Française Rendement Global 2025

La parité d'échange aurait été la suivante (rapport de la valeur liquidative du fonds absorbé sur la valeur liquidative du fonds absorbant) :

1 part R de La Française Rendement Global 2020 pour 1.225 part R de La Française Rendement Global 2025 avec une soulte de 0.01 €.

Une part I de La Française Rendement Global 2020 pour une part I de La Française Rendement Global 2025:

Valeur liquidative de 1254.73 € pour 1 part I de La Française Rendement Global 2020

Valeur liquidative de 1008.12 € pour 1 part I de La Française Rendement Global 2025

La parité d'échange aurait été la suivante (rapport de la valeur liquidative du fonds absorbé sur la valeur liquidative du fonds absorbant) :

1 part I de La Française Rendement Global 2020 pour 1.244 part I de La Française Rendement Global 2025 avec une soulte de 0.63 €.

Une part D de La Française Rendement Global 2020 pour une part D de La Française Rendement Global 2025:

Valeur liquidative de 96.17 € pour 1 part D de La Française Rendement Global 2020

Valeur liquidative de 100.40 € pour 1 part D de La Française Rendement Global 2025

La parité d'échange aurait été la suivante (rapport de la valeur liquidative du fonds absorbé sur la valeur liquidative du fonds absorbant) :

1 part D de La Française Rendement Global 2020 pour 0.957 part D de La Française Rendement Global 2025 avec une soulte de 0.09 €.

Une part E de La Française Rendement Global 2020 pour une part R de La Française Rendement Global 2025:

Valeur liquidative de 1190.17 € pour 1 part E de La Française Rendement Global 2020

Valeur liquidative de 100.40 € pour 1 part R de La Française Rendement Global 2025

La parité d'échange aurait été la suivante (rapport de la valeur liquidative du fonds absorbé sur la valeur liquidative du fonds absorbant) :

1 part E de La Française Rendement Global 2020 pour 11.854 part R de La Française Rendement Global 2025 avec une soulte de 0.03 €.

Une part T C EUR de La Française Rendement Global 2020 pour une part T C de La Française Rendement Global 2025:

Valeur liquidative de 99.74 € pour 1 part T C EUR de La Française Rendement Global 2020

Valeur liquidative de 100.64 € pour 1 part T C de La Française Rendement Global 2025

La parité d'échange aurait été la suivante (rapport de la valeur liquidative du fonds absorbé sur la valeur liquidative du fonds absorbant) :

1 part T C EUR de La Française Rendement Global 2020 pour 0.991 part T C de La Française Rendement Global 2025 avec une soulte de 0.06 €.

Une part T D EUR de La Française Rendement Global 2020 pour une part T D EUR de La Française Rendement Global 2025:

Valeur liquidative de 99.74 € pour 1 part T D EUR de La Française Rendement Global 2020

Valeur liquidative de 99.08 € pour 1 part T D EUR de La Française Rendement Global 2025

La parité d'échange aurait été la suivante (rapport de la valeur liquidative du fonds absorbé sur la valeur liquidative du fonds absorbant) :

1 part T D EUR de La Française Rendement Global 2020 pour 1.006 part T D EUR de La Française Rendement Global 2025 avec une soulte de 0.07 €.

Les porteurs de parts de La Française Rendement Global 2020 qui n'auront pas droit à un nombre exact de parts de La Française Rendement Global 2025 recevront une soulte (la soulte étant la différence entre la valeur liquidative de l'absorbé et le calcul de la parité par rapport à la valeur liquidative de l'absorbant). Les porteurs pourront, dans un délai d'un mois à compter du jour de la fusion, soit demander le remboursement en espèces de la soulte, soit utiliser la soulte pour souscrire sans frais une quantité supplémentaire de parts de La Française Rendement Global 2025 en versant le complément nécessaire, en fonction de la valeur liquidative de la part correspondante, de La Française Rendement Global 2025 jour de ladite souscription.

La fusion sera réalisée sur la valeur liquidative arrêtée au 28/09/2018 pour la fusion du 01/10/2018.

2. Fiscalité

Le régime fiscal applicable est celui en vigueur au jour de cette lettre.

Les personnes morales et personnes physiques porteurs de La Française Rendement Global 2020 sont soumises aux dispositions fiscales suivantes (sous réserve de changement de la réglementation fiscale):

Porteurs personnes physiques résidentes fiscales en France : sursis d'imposition (article 150-O B du Code Général des Impôts et instruction du 3 juillet 2001 publiée au BOI 5 C-1-01) sous réserve que la soulte soit inférieure à 10 % de la valeur des titres reçus.

Le résultat de l'échange des titres (y compris la soulte) n'est pas pris en compte pour l'établissement de l'impôt sur le revenu au titre de l'année de la fusion mais pour l'établissement de l'impôt sur le revenu au titre de l'année de la cession des titres de l'OPC reçus en échange.

Lors de la cession ou du rachat ultérieur des parts de l'OPC reçues en échange, la plus-value est calculée à partir du prix d'acquisition des parts de l'OPC remises à l'échange, le cas échéant, diminué de la soulte reçue ou majoré de la soulte versée.

Le gain est imposable à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux dans la catégorie des plus ou moins-values de cession de valeurs mobilières et droits sociaux.

A cet égard et en l'état actuel de la réglementation, concernant les cessions/rachats réalisés à compter du 1er janvier 2018, quel que soit le montant annuel des cessions réalisées par le foyer fiscal, les plus-values seront soumises au barème progressif de l'impôt en 2018, quelle que soit la tranche d'imposition.

— Porteurs personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés et domiciliées fiscalement en France
Le sursis d'imposition est applicable conformément à l'article 38-5 bis du Code Général des Impôts mais est subordonné à la condition que la soulte n'excède ni 10 % de la valeur nominale des titres attribués, ni le montant de la plus-value réalisée.
En cas d'application du sursis d'imposition, le résultat de l'échange des titres n'est pas compris dans les résultats imposables de l'exercice de la fusion mais dans les résultats de l'exercice de la cession des titres de l'OPC reçus en échange. En revanche, la partie de la plus-value correspondant à la soulte est immédiatement imposable.
Toutefois, au terme de l'article 209 OA du Code Général des Impôts, l'imposition des écarts d'évaluation des titres d'OPC constatés depuis le 1er juillet 1992 réduit la portée pratique de ce sursis dans la mesure où les écarts d'évaluation déjà imposés comprennent une partie ou la totalité de la plus-value d'échange résultant de la fusion (cette règle ne s'applique pas aux compagnies d'assurances exerçant majoritairement des opérations d'assurance sur la vie ou de capitalisation).

— Porteurs entreprises individuelles : sursis d'imposition ou différé d'imposition

Les entreprises individuelles sont en principe traitées comme des personnes physiques (sursis d'imposition), sauf décision de gestion expresse de la part de l'entrepreneur d'inscrire les titres à son actif professionnel.

— Porteurs organismes sans but lucratif :

Ils ne sont soumis à aucune imposition du fait de cette opération de fusion (article 206-5 du Code Général des Impôts).

— Porteurs non-résidents :

Ils ne sont soumis à aucune imposition en France du fait de cette opération de fusion (article 244 bis du Code Général des Impôts).